

## **ASSOCIATION DALGORIE**

Association déclarée régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : La grange 42800 DARGOIRE

Adresse postale : 1 rue des remparts 42800 DARGOIRE

# **PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 11 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze

Et le onze avril

Les membres de l'Association se sont réunis à la salle de la GRANGE, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration à tous les membres et à toute personne intéressée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

Le bureau de l'Assemblée Générale se compose comme suit :

- Président : Monsieur Guy DUBREUIL
- Secrétaire de l'assemblée : Eliane GAMOND

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy DUBREUIL, Président du Conseil d'administration.

Les membres du bureau de l'assemblée, ainsi constitué, certifient sincère et véritable la feuille de présence qui permet de constater que les membres de l'association présentés ou représentés sont au nombre de 13. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Au total 27 personnes ont participé à cette réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres la feuille de présence de l'Assemblée.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan financier
- Bilan moral et d'activités
- Quitus au CA

- Informations sur le projet actuel de restauration de l'église et les propositions de l'association
- Manifestations futures
- Questions diverses

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les éléments suivants.

#### Bilan financier pour 2010 :

La randonnée du 19 septembre 2010 a abouti à la somme de 826,60 euros de recettes

Après paiement de toutes les charges, le solde à ce jour est de 1909,26 euros.

#### Bilan d'activités :

L'association a repris son activité en juin 2010 suite à la découverte d'un projet de construction d'immeuble dans le bourg médiéval de Dargoire. Elle est venue en aide aux riverains, a informé par tracts, fait signer une pétition, est intervenue auprès des élus ...

En juillet, l'annonce par la municipalité d'un nouveau projet : la démolition de l'église, a été suivie de nouvelles démarches de sensibilisation, d'information de la population, de la presse, de nouveaux contacts avec les autorités, les élus, les collectivités territoriales.

Une randonnée, lors des journées européennes du patrimoine, a mobilisé plus de 200 personnes.

Trois articles de presse et deux reportages ont été effectués.

En octobre 2010, après un refus de la municipalité de permettre une réunion à la salle du Puits Saint Louis, des habitants des communes de Dargoire et Tartaras, croyants et non croyants, se sont réunis à la cure de l'église Saint Jean de Rive de Gier, avec des représentants de l'évêché. Peu après, le dossier est ré ouvert. Une réunion organisée entre autre par le conseil général a eu lieu. Suite à cette réunion, la société ARCADIS fera une étude de faisabilité indiquant la possibilité d'une restauration importante de l'église. Des propositions de subventions importantes sont annoncées (conseil général Saint Etienne métropole, diocèse...) à hauteur de 330 000 euros, sans compter la dotation de l'Etat.

Puis, un bilan de l'état du projet de restauration actuelle, se limitant à ne conserver que le chœur est dressé

Il est rappelé que le bureau n'est pas à renouveler cette année.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **1ère résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport financier du Conseil d'administration, approuve lesdits rapports et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **2ème résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir débattu avec les membres du bureau et Monsieur CHASSAING, adjoint au maire, de la situation actuelle a convenu que le projet retenu par le conseil municipal par délibération du 8 février 2011 est insatisfaisant car trop réducteur et ne permet pas de conserver l'identité de l'édifice.

L'assemblée Générale prend acte des démarches du bureau pour s'opposer à ce projet, voire contester par la voie contentieuse les actes administratifs concernant le projet actuel.

Après mise au vote et adoption à l'unanimité, elle confère à son Président tout pouvoir pour agir à cet effet.

### **3ème résolution**

L'Assemblée Générale prend note des projets d'activité prévus pour 2011 :

- randonnée du 18 septembre à l'occasion des journées européennes du patrimoine
- conférence de Christian Rollat, le 23 septembre 2011, à 20h à l'espace culturel de Tartaras, sur l'histoire médiévale de notre région.
- chantiers bénévoles d'entretien et de restauration du village.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau de l'assemblée

Guy DUBREUIL  
Président

Eliane GAMOND  
Secrétaire